

## **DELIBERATION N° 2006/02-06 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il reste un poste d'agent technique vacant sur le tableau des effectifs annexé au budget.

Elle propose de transformer ce poste d'agent technique à temps complet en poste d'agent des services techniques à temps complet, pour permettre de recruter un agent non titulaire qui travaille actuellement aux services techniques en qualité de saisonnier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
  - en transformant le poste d'agent technique à temps complet en poste d'agent des services techniques à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006,
  - d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
  - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2006.